

AVIS

No. du dossier de demande : 3/26/0082

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que **la société HMR S.à r.l. a été autorisée à procéder à l'exploitation des installations de production de froid situées à Vianden, 1A, rue Neugarten, sur la parcelle cadastrale n° 177/1857, section A de Scheuerhof.**

(arrêté du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité du 5 août 2026, n° 3/26/0082)

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau, soit du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, soit celui à Diekirch.

Vianden, le 11 juillet 2026

le bourgmestre

le secrétaire *f.f.*

